

## Editorial

### ADHÉSIONS

**D**ans nos sociétés la valeur des arguments vaut souvent moins que le poids de ceux qui les avancent. Pour Rance Environnement il n'en va pas autrement. Mille personnes environ ont assisté aux conférences présentées par le rapporteur de la Commission Estuaire, Henri Thébault. Notre association a vu le nombre de ses adhérents bondir de 155 à 233 en un an. Cet accroissement rapide n'est pas le fait du hasard. Il résulte de la prise de conscience par les riverains du formidable défi que représente la préservation de la Rance et de son estuaire.

C'est pourquoi, tout en nous réjouissant de cette reconnaissance, nous pensons que nous devons aller encore plus loin. Si chaque adhérent, ancien ou récent, arrivait sur l'année qui vient à recruter un seul nouvel adhérent, nous serions presque cinq cents dans un an. Quel levier ce nombre apporterait à l'association pour faire passer ses messages!

N'hésitez pas :

- Transmettez ce numéro du Fil de la Rance à vos amis, à vos relations et à toutes vos connaissances,
- Envoyez-leur l'adresse de notre site internet: <http://rance-environnement.net/>,
- Proposez-leur d'adhérer ; la cotisation reste modique pour un tel enjeu.

**F. Malglaive**

## LYVET 2

Derrière cette appellation, qui sonne un peu comme le nom d'un film de série B, nous découvrons maintenant l'outil qui permet enfin de vider le "piège" à vase entre La Vicomté et Saint-Samson.



La drague a commencé à pomper (photo prise le 3 décembre 2014)

**N**ous sommes bien évidemment favorables au vidage du piège de Lyvet. Cela fait dix ans que nous le demandons et l'attendons. Que de temps perdu ! Toutefois le procédé utilisé reproduit à l'identique celui de la création du piège en 2001. Celui-ci appelle des observations que Rance Environnement a déposé dans le cadre de l'enquête publique.

☞ Sous l'angle opérationnel :

- capacité des lagunes à recevoir 65 000 m<sup>3</sup> de vases diluées quatre fois en trois mois,
- taux maximum de matières en suspension dans l'eau rejetée dans la Rance,
- imperméabilisation des lagunes,
- mesures de suivi.

☞ Sous l'angle financier :

- le financement incomplet du projet qui en outre manque de transparence,
- la non utilisation du reliquat de 2,4 M€ non dépensé lors du contrat de baie.

Au-delà nous continuons de demander la mise en place rapide d'un plan de

●●● Suite page 2

### SOMMAIRE

Editorial

Lyvet 2

Un collectif de communes pour tenter de sauver la Rance

Alerte aux cyanobactéries en Rance Fluviale

Les marées en Rance ne sont plus naturelles

Brèves

gestion des sédiments dans le long terme. Il n'est pas nécessaire d'attendre les résultats de cette opération qui ne seront connus que dans trois ans. Le vidage du piège du Lyvet est très insuffisant pour enlever le volume de vase qui se dépose continuellement dans la Rance. En outre cela ne permet pas d'aborder l'enlèvement, même partiel, des vases accumulées depuis la mise en service du barrage, il y a plus de cinquante ans.

En bref cette opération est nécessaire mais très insuffisante. A nous d'agir pour qu'une gestion effective des sédiments soit mise en œuvre dans la durée.

L'autorisation préfectorale d'exploitation a été donnée le 21 novembre 2014. Cœur Emeraude qui a pris le risque d'effectuer les travaux avant l'obtention de l'autorisation (ce qui est autorisé), a mis en service l'installation dès le samedi 22 novembre. Les travaux d'extraction de la vase devraient durer jusqu'à fin février 2015. ■



Le rejet d'eau après décantation



La lagune 1 de décantation et l'accès au site

## Un collectif de communes pour tenter de sauver la Rance

Considérant que les actions engagées par l'association Cœur Emeraude sont inadaptées et ne correspondent pas à la problématique de réhabilitation durable de l'estuaire, notamment pour ce qui est de l'envasement galopant, les maires des communes riveraines ont décidé la création d'un collectif "Estuaire Rance" fin juin. Face à un constat catastrophique, les municipalités se positionnent fermement en voulant la mise

en œuvre d'un plan de gestion pérenne des sédiments aboutissant à un compromis acceptable entre l'exploitation de l'usine marémotrice et la réhabilitation partielle de l'environnement initial.

Le collectif se constitue en demandeur pour ce plan, avec toute la légitimité des communes qui le compose. Une décision de mise en œuvre doit être prise d'une part par l'État, propriétaire du domaine maritime de la Rance, et d'autre part

l'exploitant EDF, signataires d'une convention de concession datant de 1957.

Sur les 17 communes riveraines du bassin maritime, actuellement 10 ont déjà rejoint le collectif : Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Suliac, La Ville-es-Nonais, Pleudihen-sur-Rance, La-Vicomté-sur-Rance, Saint-Hélen pour la rive droite ; Dinan, Plouër-sur-Rance et Langrolay sur la rive gauche. ■

## Alerte aux cyanobactéries en Rance fluviale

Fin septembre, les ports de Dinan et Lanvallay ont été interdits aux activités nautiques. La prolifération de cyanobactéries en est la cause. Rance Environnement et Eau & Rivières de Bretagne ont publié un communiqué commun pour alerter les habitants du risque encouru.

Les cyanobactéries sont des algues microscopiques qui se développent en eau douce. Elles sont majoritairement inoffensives. Toutefois certaines d'entre elles génèrent des toxines qui peuvent être dangereuses et provoquer des problèmes cutanés.

Les causes de prolifération sont mal connues. Une forte teneur en phosphates, une température assez élevée et le manque d'oxygénation des eaux stagnantes sont probablement à l'origine des phénomènes rencontrés.

Des proliférations ont aussi été vues au port de Lyvet et sur de nombreux plans d'eau de Bretagne. La commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Rance-Frémur s'est saisie du sujet et a demandé des études complémentaires pour voir comment éviter de telles situations dans l'avenir.

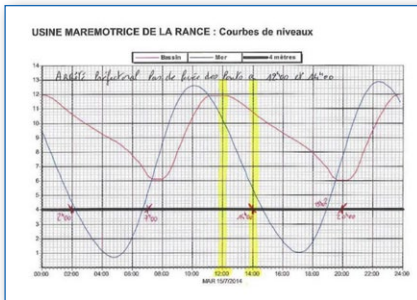
Pour en savoir plus sur les cyanobactéries en Bretagne, il est possible de lire l'article "L'été des cyanobactéries" sur le site d'Eau & Rivières de Bretagne : <http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/index.php?47/978>.

# Les marées en Rance ne sont plus naturelles

Chacun sait que dans l'estuaire de la Rance coupé de la mer par le barrage, les marées sont recrées artificiellement par l'usine marémotrice. Les riverains parlent de "marées EDF".

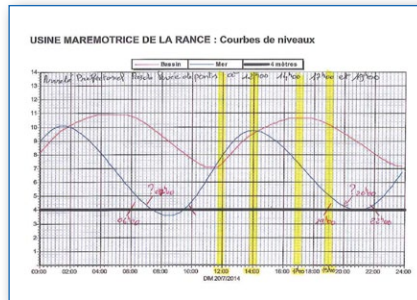
Pour en prendre conscience quelques graphiques valent mieux que de longs discours.

## EXEMPLE DU 15/07/2014



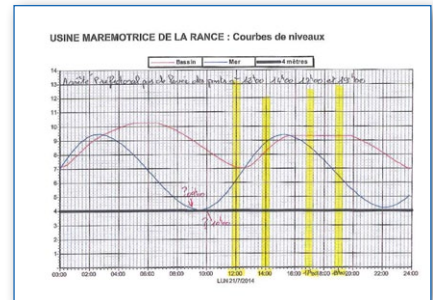
C'est un jour de grande marée. Le marnage en mer est d'environ 12 m centré sur un niveau moyen de 6,80 m. En Rance le marnage est de 6 m centré sur un niveau moyen de 9 m.

## EXEMPLE DU 20/07/2014



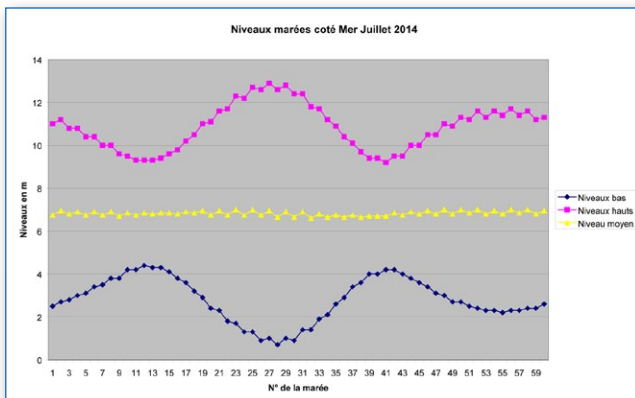
En mer, l'amplitude est descendue à 6 m, centrée sur un niveau moyen de 6,80 m. En Rance, elle est d'environ 4 m, centrée sur un niveau moyen de 9 m. Le niveau haut en Rance est supérieur au niveau haut en mer. L'usine marémotrice fait du pompage.

## EXEMPLE DU 21/07/2014

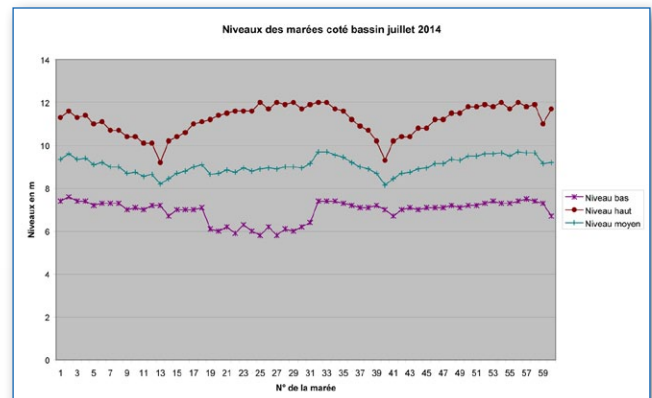


Le lendemain après-midi, pas de pompage. Le niveau haut en Rance est maintenu au niveau haut en mer pendant plus de 4h. En mer, le marnage est d'environ 5 m, toujours centré sur le niveau moyen de 5,80 m. En Rance, le marnage est de 2 m, centré sur un niveau moyen de 7,80 m.

## Comparaison des niveaux hauts et bas sur le mois de juillet 2014



CÔTÉ MER



CÔTÉ BASSIN

Ces graphiques mettent bien en évidence que les conditions d'immersion/émersion de l'estran (la zone couverte et découverte par les marées), sont totalement bouleversées et ne suivent plus le rythme naturel des marées.

L'évolution naturelle du marnage et des niveaux hauts et bas n'est plus respectée.

La stabilité du niveau moyen a disparu. Celui-ci peut varier de 2 m au cours d'un cycle de marées.



# Brèves... Brèves... Brèves...

## Concertation sur le passage à 2 x 2 voies de la RN 176

■ La DREAL Bretagne a organisé une concertation préalable, sur un projet à venir de mise à deux fois deux voies de la RN 176 entre l'échangeur de la Chênaie et Plouër. Ce projet nécessite en particulier un élargissement du pont Chateaubriant ou la construction d'un nouveau pont voisin. Rance Environnement a déposé une contribution à cette concertation. Etant donné l'enjeu global pour l'estuaire, et dans le souci d'optimiser les investissements, elle a demandé que l'élargissement du pont soit étudié dans un cadre plus global. Celui-ci devrait prendre en compte l'ensemble des franchissements actuels, qui inclut le barrage de la Rance, et le souhait légitime des riverains de la libre circulation des bateaux (obligation qui figure dans le cahier des charges EDF pour le barrage). Dans cette attente, le maintien à deux fois une voie uniquement du pont, semble préférable. Rance Environnement a insisté pour que des protections sonores efficaces et qu'un revêtement routier réduisant les nuisances soient mis en place, quelque soit la variante retenue.

## A propos de : PLU, SCOT

■ Un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) a été élaboré par le "Syndicat mixte du Pays de Dinan". Approuvé par les élus en février dernier il a fait l'objet d'un recours préfectoral devant le tribunal administratif. Les points litigieux ayant été réglés il devrait être validé et publié avant la fin de l'année. Les stipulations de ce SCOT sont soit des recommandations soit des obligations pour les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et autres documents d'urbanisme qui doivent prendre en compte ses conclusions. Pour aligner les PLU's sur les exigences du SCOT, les communes doivent impérativement réviser leur PLU dans un délai de trois ans à compter de la date de publication. Un vaste chantier va donc s'ouvrir dans le Pays de Dinan début 2015 pour s'achever avant fin 2017. Le pays de saint Malo qui disposait d'un SCOT approuvé fin 2007 a décidé de le réviser. Cette révision est destinée à prendre en compte les évolutions Grenelle de l'environnement, du cadre législatif et réglementaire ainsi que les évolutions constatées sur le terrain. Il devrait être approuvé avant fin 2015. Une procédure identique à celle présentée ci-dessus se déroulera pour la mise en conformité des différents PLU et autres documents d'urbanisme.



## Nouveau site internet

■ Rance Environnement dispose depuis de nombreuses années d'un site internet consultable par tous. Des difficultés rencontrées dans sa mise à jour et sa maintenance technique ont poussé à le rénover en profondeur. C'est maintenant chose faite.

Le nouveau site a été conçu pour être plus aisé à consulter et mettre mieux en lumière les nouvelles dans l'actualité. Il conserve aussi la mémoire de l'association en mettant à la disposition des visiteurs différents documents publiés dans un passé plus ou moins

récent, en particulier les numéros de la revue "Fil de la Rance" depuis 2006.

Allez visiter le nouveau site à l'adresse : <http://rance-environnement.net/>. Merci de nous faire part de vos réactions en nous envoyant un courriel à : [rance-environnement@orange.fr](mailto:rance-environnement@orange.fr).



## RANCE ENVIRONNEMENT

Association loi 1901  
Agréée Protection de  
l'Environnement

Siège social : Mairie  
22690 Pleudihen-sur-Rance  
Antenne Ille-et-Vilaine  
Mairie 35430 St-Suliac  
[www.rance-environnement.net](http://www.rance-environnement.net)  
[rance-environnement@orange.fr](mailto:rance-environnement@orange.fr)



## Le nouveau conseil d'administration de Rance Environnement

Dominique de Beaucoudrey  
Nicole Bougeard  
Marie Briand (Trésorière)  
Michel Coquart (Trésorier Adjoint)  
Jean-François Coudron  
Germaine Guillou (Présidente)  
François Malglaive (Secrétaire-adjoint)  
Philippe Mouret (Vice-président)  
Jean-Louis Penot (Secrétaire)  
Christiane Terrière



## Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 €  Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

- Je renouvelle mon adhésion pour 2015  
 Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

Signature :

(Bulletin à retourner à Marie BRIAND, Trésorière, La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance)